

Délibération n° 2018-04-25

Extrait du registre des délibérations
 du conseil communautaire du 20 septembre 2018

Objet

Extension du droit de
 préemption urbain a
 la zone AU du plan
 local d'urbanisme de
 la commune du
 Breuil-sur-Couze

Rapporteur

COSTON David

Date de convocation

13 septembre 2018

**Date d'affichage du
 compte rendu**

28 septembre 2018

**Nombre de
 conseillers**

En exercice : 126

Présents : 87

Votants : 101

Pour : 101

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 20 septembre à 20h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
		BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge		BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		CHABAUD Christian
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert		CODRON Maryse
COLLET Jean-Pierre		CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
		CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude	DALMAS André	
		DESIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude		DUBOST Philippe
DYNDAS Eric	ÉMIREN Bernard	ESPEIL Michel
FANJUL José	FONTANIVE Pierrette	
GARNAVULT Philippe	GAUDRIAULT Damien	
GELLY Guy		GOUEZEC Jean-François
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
JOLIVET Sylvie	KAROUTZOS Christian	LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
		LIVET Bertrand
	MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René
MARTINANT Pierre		MASSEBOEUF Claude
MEALLET Roger-Jean	MONTABRUT Paulette	
NICOLLET Michel	OLIVIER Christian	PAGESSE Pierre
PAILLONCY Brigitte	PELISSIER Patrick	
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	PETILH Sandra
PIERZCHALA Freddie	POMEL Michel	PRADIER Laurent
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal	ROUX Bernard	SAUTEREAU Catherine
SAUVANT Jean-Pierre	SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard
THEVENET Emilie	TINET Georges	TOULOUZE Michel
VARISCHETTI Martine	VEISSIERE Bernard	

Absents ayant donné pouvoir (14) : BARRAUD Bertrand à KAROUTZOS Christian, BASTIEN Gérard à HERBST Nadine, BERTHELOT Pascal à RODDIER Gilles, BLANJARD Michel à NICOLLET Michel, BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine, COSTON Marie à BRONNER Ulrich, DENAIVES Catherine à BACQUET Jean-Paul, DESGEORGES André à MARTINANT Pierre, DUBESSY Florence à VARISCHETTI Martine, GAUTHIER Isabelle à JAMON Marc, GREGORIS Cécile à DESVIGNES Jean, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRE Annick, PELOU Michel à MAHOUDEAUX Gaëlle, SALVINI Luc à ALETON Danielle.

Absents représentés (7) : CONTOUX Michel, CREGUT François, ESBELIN Nicole, FRAISSE Jean-Luc, LETELLIER Josiane, NUÑEZ Aurélia, ROCHETTE Christophe.

Absents (25) : ASTIER Raymond, BARBET Laurent, BARDY André, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, CHANIMBAUD Lionel, CHEYNOUX Gérard, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, FRADIN Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, LE GAL Claude, LEGENDRE Denis, LENEGRE Jean-Louis, LEROY Véronique, MAERTEN Christian, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie.

VU le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 211-1 à L. 211-7 et R. 211-1 à R. 211-8 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-9 ;

VU la délibération du conseil municipal du Breuil-sur-Couze en date du 10 octobre 2003 approuvant le plan local d'urbanisme (PLU) ;

VU la délibération du conseil municipal du Breuil-sur-Couze en date du 25 janvier 2008 instaurant le droit de préemption urbain sur les zones Ud (centre ancien), Ug (extensions), Ui (zone pour l'accueil des activités artisanales), AUg (zone d'urbanisation future à vocation habitat) et AUi (zone d'urbanisation future à vocation économique, principalement artisanale) du PLU ;

VU la délibération du conseil municipal du Breuil-sur-Couze en date du 29 juillet 2018 sollicitant l'extension du droit de préemption urbain sur les zones AU du PLU ;

CONSIDÉRANT que le code de l'urbanisme offre la possibilité aux collectivités compétentes en matière de documents d'urbanisme d'instaurer le droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines ou à urbaniser des plans locaux d'urbanisme (PLU) approuvés ;

CONSIDÉRANT que ce droit de préemption permet aux collectivités de mener une politique foncière en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement par l'acquisition de biens à l'occasion de mutations ;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt de la collectivité d'étendre le droit de préemption urbain sur la zone à urbaniser stricte (AU) du PLU ;

CONSIDÉRANT que le périmètre modifié d'application du droit de préemption urbain sera annexé, par l'intermédiaire d'un arrêté, au dossier du PLU, conformément aux dispositions de l'article R. 151-52 du code de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la délibération fera l'objet d'un affichage à l'Agglo Pays d'Issoire et en mairie durant un mois, et d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département ;

CONSIDÉRANT qu'une copie de la présente délibération et du périmètre d'application du droit de préemption urbain sera adressée à : Monsieur le Directeur départemental des services fiscaux, Monsieur le Président de la chambre départementale des notaires, à la chambre constituée près du tribunal de grande instance et au greffe du même tribunal ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'étendre le droit de préemption urbain sur la zone AU du plan local d'urbanisme (PLU) du Breuil-sur-Couze.

La présente délibération deviendra exécutoire après sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'État, sous réserve de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 05/10/2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 05/10/2018